

# Discussions institutionnelles et financement de l'enseignement supérieur en FWB.

Maintien des Communautés ou portabilité du financement régional?

Vincent Vandenberghe\*

October 2, 2023

La question du mal- ou sous-financement de l'enseignement supérieur en FWB continue de se poser avec une forte intensité. La présente note fait écho aux discussions en cours sur l'évolution du schéma institutionnel belge et discute leurs implications pour le financement public de l'enseignement supérieur.

---

\*Economics School of Louvain (ESL), IRES-LIDAM, Université catholique de Louvain (UCLouvain), 3 place Montesquieu, B-1348 Belgium. Email [vincent.vandenberghe@uclouvain.be](mailto:vincent.vandenberghe@uclouvain.be), homepage: [perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/](http://perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/). Les propos tenus ici le sont à titre strictement personnel.

Les discussions restent tendues sur cette question, mais on peut parier — ou à tout le moins de pas exclure — l'avènement d'une Belgique à 4 régions à relativement brève échéance. Et à défaut de régionalisation en ce sens (qui nécessite une réforme de la constitution), on doit également envisager la perspective d'une régionalisation intrafrancophone de l'enseignement. Les articles 138 et 139 de la constitution, en l'état, permettent aux francophones de transférer en tout ou en partie la compétence de l'enseignement à la Région Wallonne, et pour Bruxelles à la COCOF.<sup>1</sup> Exit a priori dans chacun de ces scénarii des Communautés comme instances en charge du financement de l'enseignement supérieur. Le problème qui se poserait alors est une variante belge d'un problème que nous avons à de nombreuses reprises commenté par ailleurs: celui de la mobilité étudiante asymétrique en Europe (Gérard and Vandenberghe, 2007). On peut distinguer 2 volets.

- *Déséquilibre financier.* Au plus le financement public se décentralise, au plus il y a risque de non-correspondance entre la région d'origine des jeunes (en charge du financement) et celle où se trouve l'établissement fréquenté, entraînant un risque de déséquilibre financier. On connaît bien le problème (en apparence inextricable<sup>2</sup>) de tous ces étudiants européens non-résidents qui fréquentent les établissements de FWB, sans apport d'argent public de leur pays d'origine et sans correspondants (i.e. il a très peu de résidents de Wallonie et Bruxelles qui étudient à l'étranger). En cas de régionalisation pure et dure à 4, on risque de faire face à des asymétries d'une ampleur au moins aussi importante. À cet égard, l'enjeu principal est et reste celui de Bruxelles comme pôle d'enseignement fort important qui *importe* de très nombreux jeunes wallons, et aussi beaucoup de néerlandophones.<sup>3</sup> À l'échelle de l'ensemble des établissements francophones du supérieur bruxellois, la part de résidents wallons avoisine les 40%. Dans les facs de médecine et assimilées, ils représentent environ 70% de l'effectif. Comment faire remonter de l'argent wallon vers Bruxelles? Comment tenir compte de ces Bruxellois qui étudient dans le Brabant-Wallon? Comment amener la région germanophone à contribuer aux coûts des formations à Liège, Namur ou Bruxelles?
- *Différenciation de traitement.* Sauf à tabler sur des flux interrégionaux symétriques ou nuls (une illusion totale !) l'absence de réponse satisfaisante à ce problème de financement des usagers extra-régionaux fait apparaître un deuxième risque. Celui d'une

---

<sup>1</sup>La Commission Communautaire Francophone.

<sup>2</sup>Voir à ce propos la proposition V. Yzerbijt et V.Vandenberghe de [Droit individuel aux études supérieures \(DIES\)](#).

<sup>3</sup>Selon, le Soir du 3 avril 2021, 80% d'élèves fréquentant l'enseignement supérieur flamand à Bruxelles résident en Flandre.

progressive différenciation de traitement entre jeunes selon la région de domicile.<sup>4</sup> On ne peut en effet exclure un scénario de régionalisation où les seules études supérieures “gratuites”<sup>5</sup> et libres d’accès seraient celles organisées sur le territoire de la région dont est issu le jeune. Rappelons qu’à l’interne d’un état membre de l’UE, le droit européen autorise une telle différenciation de traitement. En substance, cela constituerait une restriction intra-belge du droit à la libre circulation des personnes, et comporterait un risque d’appauvrissement de l’éventail des domaines d’études accessibles, compte tenu de la spécialisation existant actuellement.<sup>6</sup>

Si l’on veut éviter ce double écueil, il faut soit *i*) renoncer à la régionalisation et maintenir les Communautés<sup>7</sup> comme instances finançant au minimum le supérieur,<sup>8</sup> soit *ii*) impérativement s’assurer que l’argent public régional “suive l’usager mobile”. On peut certes essayer de régionaliser “intelligemment” via de savantes clefs de partage (nous en parlons un peu plus loin). Mais il n’y a, aux yeux de l’économiste, qu’une seule manière efficace de régionaliser le supérieur tout en préservant l’éventail des choix d’institutions et de domaines d’études. Elle consisterait à maintenir et à conforter le principe historique du financement public à l’élève/étudiant, lequel “emporte” ce financement auprès de l’établissement de son choix. En cas de régionalisation, le double enjeu serait *i*) le maintien du principe du financement à l’étudiant comme composante significative du financement de l’enseignement supérieur<sup>9</sup>, et *ii*) la préservation de la portabilité interrégionale des montants dédiés aux étudiants.

En toute matière, il est utile de regarder au-delà de son pré carré. Et nous d’affirmer que le modèle des soins de santé constitue une référence utile, tant il a fait ses preuves dans un contexte (à l’échelle européenne) de décentralisation du financement, mais avec mobilité forte

---

<sup>4</sup>La différenciation de traitement peut avoir pour origine le non- ou le mal-financement des non-résidents, mais aussi résulter de la différenciation progressive des curricula dans l’obligatoire et des nombreuses normes conditionnant l’accès et le déroulement des études supérieures. Un jeune wallon pourrait se voir barrer l’accès à des études de traduction à Bruxelles du fait de la non-reconnaissance automatique de son diplôme, au nom du fait qu’en Wallonie l’apprentissage des langues étrangères y débute plus tardivement.

<sup>5</sup>C’est-à-dire pleinement subsidiées.

<sup>6</sup>A notre connaissance, les études d’ingénieur du son s’organisent exclusivement à Bruxelles; celles d’aéronautique exclusivement à Liège..., sans parler de l’asymétrie forte dans le domaine des sciences médicales évoquée plus haut.

<sup>7</sup>Nous parlons de Communauté(s) – au pluriel donc – car il y a aussi l’enjeu du financement des étudiants de Flandre venant à Bruxelles.

<sup>8</sup>Une alternative au maintien des Communautés pour tenir compte du statut transrégional de l’enseignement supérieur bruxellois consisterait à le refédéraliser.

<sup>9</sup>Le propos est ici centré sur le supérieur. Pour se prononcer pour les autres niveaux d’enseignement, il conviendrait également d’examiner de près les flux interrégionaux. Et il est probable que l’on découvre, avec certes une intensité plus faible, la même tendance de Bruxelles à être importatrice nette.

des usagers (Gérard and Vandenberghe, 2007). Le modèle des soins de santé comporte deux volets. Un premier qui finance des infrastructures (bâtiments, équipements lourds . . . ) et est territorialisé (il ne finance que des hôpitaux ou scanners situés en Belgique). Le deuxième volet n'est autre que l'assurance santé (laquelle représente 60% du total). L'assurance santé s'adresse aux résidents de Belgique, mais ceux-ci ont toute latitude de l'emporter hors de nos frontières.<sup>10</sup> Si demain le financement de l'enseignement supérieur devait être régionalisé, il faudrait prévoir de reproduire cette distinction entre *i*) volet ayant vocation à financer les infrastructures (au sens large, y compris de recherche) situées dans la région, et *ii*) volet couvrant les individus, c'ad une somme par étudiant exportable vers une des autres régions belges<sup>11</sup>; et idéalement aussi au-delà des frontières belges (mais selon des modalités appropriées).<sup>12</sup>.

Nous l'indiquions plus haut, il existe d'autres manières de tenir compte des asymétries inter-régionales, en particulier de la situation de régions comme Bruxelles ayant vocation à être importatrices nettes d'étudiants. On pourrait bien entendu maintenir les Communautés en charge du financement, au minimum pour le supérieur. C'est une évidence forte pour tout qui a étudié les questions de fédéralisme et comprend le fonctionnement des zones métropolitaines comme Bruxelles<sup>13</sup> et leur rôle clef pour tout ce qui engage la formation du capital humain. Mais le propos est ici de discuter ce qu'il faudrait faire, a minima, en cas de régionalisation incluant le supérieur. D'aucuns plaideraient sans doute pour une clef de partage des budgets actuels des Communautés reflétant le statut "importateur" de Bruxelles. L'inconvénient de ces clefs est qu'elles évoluent rarement avec la réalité des comportements et des flux étudiants. Elles deviennent alors sources de tensions et peuvent susciter des logiques "protectionnistes" synonymes de traitement différencié de l'étudiant.e selon qu'elle ou il est ou non résident.e de la région. Et rappelons qu'au sein de la Belgique (à l'inverse ce qui vaut entre États membres de l'UE) les obstacles juridiques à la différenciation de traitement (minerval, bourses, droit à l'inscription...) sont ténus.

---

<sup>10</sup>Un assuré de Belgique en vacances au Portugal s'y fait soigner aux frais de l'INAMI.

<sup>11</sup>La logique voudrait que l'on ne se limite pas à la Wallonie et Bruxelles, mais que l'on instaure une portabilité entre les 4 régions du pays.

<sup>12</sup>A l'international, le financement portable devrait prendre la forme d'une bourse (une somme en euros donc), qui profiterait au jeune qui s'expatrie le temps de ses études (en cas de non-retour, la bourse pourrait être commuée en prêt devant être remboursé). L'argent ne serait pas destiné au budget public du pays de destination. L'intérêt bien compris de la FWB n'est-il pas de dépenser un peu d'argent – par exemple 1/3 de la subvention actuelle à l'étudiant – pour qu'une plus grande part de ses jeunes se forment à l'étranger, en grande partie aux frais du contribuable étranger, assurant ainsi le pendant à ces nombreux *passagers clandestins* qui aujourd'hui le font aux frais de la FWB?

<sup>13</sup>Les innombrables échanges qu'elles entretiennent avec les zones périphériques, parfois fort éloignées de leur centre.

Terminons en indiquant que l'enjeu des propos développés dans cette note n'est pas seulement celui du maintien d'une formule de financement soutenable et efficace dans un contexte fait de mobilité étudiante asymétrique entre régions. L'enjeu est également politique, car la portabilité financière engage l'idée que l'on se fait du contrôle démocratique de la dépense publique. Maintenir la portabilité de ce financement d'une région à l'autre dans un pays où le pouvoir politique et la dépense publique se régionalisent (et donc se localisent progressivement à une échelle territoriale plus réduite) constitue un moyen pour le citoyen d'échapper aux limites d'une conception trop territorialisée de l'enseignement supérieur.

## References

Gérard, M. and V. Vandenberghe (2007). "Mobilité étudiante en Europe :une idée qui mérite mieux que des quotas". In: *Regards Economiques* 54. URL: [https://perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/MOBETUD\\_/Mieux\\_que\\_les\\_quotas.pdf](https://perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/MOBETUD_/Mieux_que_les_quotas.pdf).